

LE LYCÉE DES MÉTIERS :
CONSTATS, ENJEUX, PERSPECTIVES.

Rapport *à Monsieur le Ministre*
 de l'Éducation nationale

à Monsieur le Ministre délégué
à l'Enseignement professionnel

Rapporteurs : Georges KOUKIDIS
 Michel SAINT VENANT

Janvier 2002

SOMMAIRE

Préambule : contexte de l'étude.	3
1^{ère} Partie : le constat	5
1.1 L'émergence du concept	5
1.2 Analyse succincte d'un exemple de lycée des métiers	6
1.3 Des situations académiques hétérogènes	7
2^{ème} Partie : les enjeux	10
2.1 Intégration des filières technologiques et professionnelles	10
Complémentarité des voies de formation	
Fluidité des parcours	
Dispositifs de réorientation	
Dispositifs de poursuite d'étude	
Mixité des publics et des modes de formation	
2.2 Instrument de la politique éducative	17
Au niveau académique : la carte des formations	
Au niveau des lycées : une démarche de qualité	
2.3 La mise en œuvre de la labellisation	20
3^{ème} Partie : les perspectives	24
3.1 Les champs professionnels à labelliser	24
3.2 Les métiers des services	25
3.3 L'accompagnement du dispositif	25
Annexe	

PRÉAMBULE : contexte de l'étude

Le champ de cette étude sur le lycée des métiers s'inscrit dans la logique du suivi de la mise en œuvre d'un concept récent qui exprime la volonté ministérielle forte de placer la formation professionnelle au cœur du dispositif de l'Éducation nationale.

Le Ministre délégué à l'enseignement professionnel a fixé pour le printemps 2002, les objectifs suivants :

"Renforcer la synergie entre les voies de formation, notamment professionnelle et technologique. Clarifier l'offre de formation académique et la rendre plus cohérente. Accroître la qualité pédagogique et éducative des établissements. Au service de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, le lycée des métiers est le vecteur essentiel de la professionnalisation durable des jeunes et des adultes."

Deux textes de références initient la démarche :

- La note du cabinet adressée aux recteurs le 27 août 2001 : demande aux Recteurs de désigner un chef de projet et de proposer une première liste d'établissements qui assurent pleinement ou en partie les missions du lycée des métiers.

- La récente circulaire d'organisation du 17 décembre 2001 arrête les principes du lycée des métiers et définit la procédure d'attribution du label.

Cette étude prolonge la réflexion menée par Christian Forestier et Bernard Decoms sur l'enseignement technologique et s'insère dans celle de l'évaluation de l'articulation entre les voies de formation technologique et professionnelle exposée dans le rapport 2001 de l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Pour établir cette analyse compte tenu du temps imparti, l'Inspection générale de l'Éducation nationale a adopté la démarche suivante :

- Envoi d'une enquête nationale par questionnaire :

- à l'ensemble des inspecteurs territoriaux, inspecteurs d'académie–inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale, des groupes d'économie-gestion et de sciences et techniques industrielles (*le questionnaire d'enquête est joint en annexe*).

- aux chefs de projet désignés par les recteurs, le questionnaire proposé, proche du précédent veut aborder essentiellement les aspects stratégiques.

- Organisation des visites dans les académies suivantes : BORDEAUX, DIJON, MONTPELLIER, NANCY-METZ, REIMS. Rencontre des Recteurs, des Chefs de projet et de l'ensemble des collaborateurs concernés par le lycée des métiers.

- Entretiens avec les équipes de direction de quelques établissements choisis dans les académies précédemment citées, établissements qui avaient fait l'objet d'une proposition de label en réponse à la note du cabinet adressée aux Recteurs le 27 août 2001.

Plus de 150 réponses, individuelles ou de groupes, ont été obtenues, ce qui, d'une part traduit l'intérêt des acteurs pour ce dispositif et d'autre part, manifeste certaines interrogations.

Les rapporteurs tiennent à souligner au préalable le caractère nécessairement incomplet de leur étude en raison de la brièveté du délai imparti et de l'analyse du concept "lycée des métiers" seulement en phase d'initialisation. Cette activité s'est donc déroulée en parallèle avec la phase de préparation à la mise en place des lycées des métiers.

À cette époque où les rectorats fournissent la première liste des établissements qui recevront tout prochainement le label, ce rapport ne saurait en conséquence être une évaluation. Il se veut surtout un document d'accompagnement qui reflète l'avis des principaux acteurs, présente les enjeux et envisage des pistes de développement.

1^{ère} partie : les constats

1.1 L'émergence du concept

Avant d'apprécier les modalités académiques de mise en œuvre, il convient de s'imprégner des étapes de l'élaboration progressive du lycée des métiers et de sa problématique.

- Les rapports Forestier, Decomps et IGEN 2001 définissent la problématique de la finalité du dispositif de formation publique et de l'articulation indispensable de ses voies de formation vers une professionnalisation progressive des citoyens.
- La professionnalisation ou aptitude à s'insérer dans la société active est un objectif qui se situe à tout niveau du CAP à la licence professionnelle. Elle peut se définir en harmonie avec la transmission adaptée de connaissances et de savoirs pratiques indispensables pour se comporter en société, pour s'adapter aux exigences de métiers qui évoluent et pour progresser.

Le lycée des métiers serait un des lieux de formation intégrée pour y répondre.

L'impulsion donnée par Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement professionnel s'inscrit dans des objectifs clairs :

“ La mise en place du lycée des métiers a pour objectif général d'accroître l'efficacité pédagogique et éducative des établissements concernés en renforçant la synergie entre les filières de formation professionnelle et technologique. Elle permet de clarifier l'offre de formation académique et de la rendre plus cohérente. Le lycée des métiers a vocation à être un outil essentiel de la professionnalisation et de l'insertion des jeunes et à devenir un vecteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ”

Ainsi sont présentés les objectifs généraux du lycée des métiers dans la circulaire du 17 décembre 2001. Ils sont déclinés autour de trois axes :

- une mise en synergie au service de parcours de formation personnalisés qui suppose :
 - une offre de formation diversifiée par les activités, les parcours, les modes de formation et le développement des passerelles ;
 - des actions novatrices et attractives pour accueillir, éduquer et accompagner les publics de la formation initiale ;
 - des réponses adaptées pour l'accueil des publics dans le cadre des GRETA ;
 - un rôle de premier plan dans la certification et la validation des acquis de l'expérience.
- un positionnement en temps qu'acteur majeur du développement local et régional par :
 - une offre de formation adaptée aux territoires ;
 - un partenariat avec le monde économique ;
 - la mise en place de coopérations technologiques.
- un engagement dans une démarche de qualité qui concerne tous les établissements. Un document d'accompagnement précise :
 - les exigences retenues sur le plan national. Les académies définiront les indicateurs relatifs à ces exigences.
 - la procédure d'audit et d'attribution du label.

L'impossibilité d'implanter les deux voies, professionnelle et technologique, dans tous les lycées professionnels et le souci de n'exclure aucun établissement, conduit à identifier l'entité susceptible de devenir lycée des métiers comme :

- la voie professionnelle d'un lycée ;
- la voie technologique d'un lycée ;
- une cité scolaire regroupant lycée professionnel et lycée technologique.

"Aucun établissement ne peut se décréter lycée des métiers. Tous peuvent le devenir".

Il est néanmoins régulièrement fait mention à l'association d'établissements pour atteindre nombre de ces objectifs. Cette notion de partenariat est constamment présente y compris avec les partenaires hors du système éducatif.

Il est enfin rappelé que le lycée des métiers illustre et conforte l'ensemble des missions confiées au service public d'éducation par la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

Quatre éléments le caractérisent :

- un espace de formation centré sur un ou une famille de métiers et donc un partenariat fort avec le monde professionnel,
- une carte articulée (passerelles) de formations du CAP à la licence professionnelle,
- une complémentarité des formations initiales, scolaire ou par apprentissage, et continue traduisant bien la formation tout au long de la vie,
- un lieu d'expression de savoir-faire et de synergies (orientation, validations d'expérience...) et laboratoire de veille.

Les lycées hôteliers actuels obéissent à ces critères. Leur observation pourrait constituer une approche à privilégier.

1.2 Analyse succincte d'un exemple de lycées hôteliers

Les observations qui suivent doivent néanmoins être relativisées puisque les lycées hôteliers fonctionnent dans des conditions particulières (investissement matériel important, nombre réduit de lycées, conditions de sécurité et ateliers limitant les effectifs des groupes, contexte professionnel ...).

Ces spécificités des lycées hôteliers sont directement liées aux métiers pour lesquels ils forment :

- Ce lycée propose aux élèves une carte scolaire qui intègre les voies professionnelles et technologiques en maintenant toutes les passerelles possibles (1^{ère} adaptation, mentions complémentaires, FCIL, mise à niveau pour les titulaires de baccalauréats généraux et technologiques non hôteliers).
- Cette proximité des deux voies a imposé la conception d'une logique de formation bien articulée au niveau IV. La filière technologique se caractérise par une plurivalence concrétisée par des stages en entreprises et préparant en trois ans aux domaines de la cuisine, du restaurant et de l'hébergement tout en privilégiant l'importance de la culture technologique et générale. Elle a remplacé en 1992 les spécialités du brevet de technicien (options cuisine, restaurant et hébergement) par une seule série plurivalente. Cette évolution implique la nécessaire poursuite

d'études vers des emplois d'encadrement ou de direction d'activités eux-mêmes plurivalents. Le baccalauréat professionnel fondé sur une alternance réelle de la formation se centre plus sur un des domaines de spécialités permettant une insertion immédiate centrée sur-le-champ professionnel maîtrisé à un niveau qui peut aller jusqu'à la direction d'un établissement de très petite taille.

- À tout niveau des mentions complémentaires permettent de professionnaliser vers un métier. Les diplômes (CAP, bac professionnel, BTS), même ceux qui n'ont pas cette vocation (BEP, bac technologique) permettent l'insertion, dans des conditions qui caractérisent ce secteur.

- Au niveau III, le BTS comporte deux options. Comme la réglementation générale de 1995 des BTS le prévoit, il est possible d'accueillir directement en 1^{ère} année un certain nombre de bons bacheliers professionnels en hôtellerie. Ceci est surtout vrai pour l'option plus professionnelle B art culinaire, art de la table et du service. De même, la préparation de ce BTS par la voie de l'apprentissage est ouverte à ces bacheliers. Les conclusions des deux rapports de l'inspection générale sur le thème du lycée des métiers et sur celui des poursuites d'études post baccalauréat professionnel devraient apporter des éclairages sur ce sujet.

De manière concomitante, les deux options du CAPET hôtellerie – tourisme (techniques de production, techniques de service et d'accueil) ont permis de faire évoluer le niveau des connaissances et de les adapter à l'esprit de la formation technologique. Nombreux sont les professeurs de lycées professionnels qui ont suivi des formations et ont réussi les concours. De la même manière les épreuves des options du PLP hôtellerie restauration (organisation et production culinaires, service et commercialisation) sont conçues de façon à recruter des enseignants bien adaptés aux enseignements de la voie professionnelle.

La forte participation des professionnels en termes de formation et d'évaluation à tout niveau cautionne la qualité des formations préparées et facilite l'insertion des jeunes formés.

Cette analyse succincte du lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration peut se résumer par des critères simples : complémentarité dans le même lieu des voies technologiques et professionnelles, passerelles, enseignants formés, fort partenariat avec les professionnels, expérimentation des validations des acquis de l'expérience.

Ces caractéristiques observées justifieraient que de nombreux lycées hôteliers s'inscrivent dans la démarche de labellisation des lycées des métiers.

1.3 Des situations académiques hétérogènes

L'appréciation de l'état de ces situations peut partiellement être établie à partir de la synthèse du dépouillement de l'enquête citée précédemment et du bilan des entretiens effectués. Les observations qui vont suivre doivent être de ce fait relativisées.

Les inspecteurs territoriaux ont été interrogés sur les caractéristiques principales qui constituaient le lycée des métiers ceci avant la parution de la circulaire. Les entretiens en Académie confirment le classement fixé à partir de leurs réponses.

La liste suivante était proposée, les chiffres ne sont pas un classement mais un repérage des items :

- 1- la spécialisation du lycée sur un métier ou des métiers associés ;
- 2- la nature de l'établissement (lycée professionnel ou lycée) ;

- 3- le niveau de partenariat avec l'environnement économique et professionnel ;
- 4- la cohérence des formations dispensées ;
- 5- l'articulation des formations (initiale scolaire et en apprentissage, formation continue) ;
- 6- l'existence d'un centre de ressources, d'une plate forme technologique ;
- 7- le lien avec un dispositif de validation d'acquis ou de l'expérience professionnelle ;
- 8- les conditions d'accueil, la présence d'un internat ;
- 9- autres caractéristiques.

Presque systématiquement, les caractéristiques (1) et (4) sont placées au premier plan avec un léger avantage pour la première. La nature de l'établissement (lycée professionnel ou lycée technologique) est citée en dernier lieu avec l'item (7). Ce point est important, il confirme le choix fait au niveau de la circulaire d'organisation. L'aspect organisationnel et stratégique du lycée des métiers dépasse la nature de l'établissement. Toujours dans le même esprit, l'item (3), niveau de partenariat avec l'environnement économique et professionnel, est logiquement classé peu après les deux premiers. Les items (5), (6) et (8) jugés de même niveau sont en position médiane. Enfin l'item libre (9) n'a pratiquement pas été utilisé dans les réponses.

Les éléments caractéristiques du lycée des métiers apparaissent généralement, auprès des acteurs, sur trois niveaux d'importance décroissante :

- la spécialisation du lycée sur un métier ou des métiers associés ;
- la cohérence des formations dispensées ;
- le niveau de partenariat avec l'environnement économique et professionnel ;

- l'articulation des formations (initiale scolaire et en apprentissage, formation continue),
- l'existence d'un centre de ressources, d'une plate forme technologique ;
- les conditions d'accueil, la présence d'un internat ;

- la nature de l'établissement (lycée professionnel ou lycée) ;
- le lien avec un dispositif de validation d'acquis ou de l'expérience professionnelle.

Cette classification vaut pour le secteur industriel. Par contre dans le secteur tertiaire et des services la polyvalence des formations répond à des exigences professionnelles plus larges. Dans ce contexte le rapprochement des formations (initiale et continue) trouve toute sa pertinence.

Les réponses au questionnaire adressé aux Chefs de projet désignés par les Recteurs vont dans le même sens. Trois points émergent dans les actions qui seront engagées à court terme :

- l'évolution de la carte des formations ;
- le développement de la synergie entre les enseignements professionnel et technologique ;
- le partenariat avec les secteurs professionnels.

Ainsi dès cette rentrée scolaire, dans l'objectif d'initier le dispositif, les Recteurs ont fourni une première liste d'établissements susceptibles de recevoir le label. Les critères retenus par les Académies et leur ordre d'importance furent très majoritairement ceux qui viennent d'être évoqués.

Depuis, avec l'appui des textes d'orientation, ces listes ont pu être affinées ou corrigées pour aboutir aux propositions définitives de premières attributions du label.

L'analyse de ces pré-propositions établies mi-septembre reste néanmoins indicative. Sur les 224 propositions citées par 28 Académies :

- 182 propositions portent sur des lycées, professionnels, technologiques ou polyvalents, du secteur industriel ;
- 28 relèvent des métiers de l'hôtellerie et de la restauration ;
- 14 appartiennent au secteur tertiaire.

À partir d'une identification du lycée des métiers centrée sur un métier ou une famille de métiers, cette analyse justifie le nombre réduit des établissements retenus et proposant des formations tertiaires. Comme les nombreux métiers de l'hôtellerie et de la restauration (production culinaire, service, accueil, ingénierie, etc.....) exercés au sein d'établissements de catégories différentes, ils sont très majoritairement généralistes sur ce champ des services.

2^{ème} partie : les enjeux.

2.1 L'intégration des filières technologiques et professionnelles

Un premier enjeu concerne la vocation d'**intégration globale de l'offre de formation** du lycée des métiers.

Réunir dans un même espace (établissement ou réseau) l'ensemble des formations préparant à des métiers bien identifiés présente de multiples avantages :

- dispositif facilitant le recrutement, l'orientation et l'insertion des élèves (importance des passerelles et d'une approche concertée des équipes) ;
- constitution de pôles de compétences plus faciles à adapter aux évolutions des métiers concernés (formation des enseignants, renouvellement des moyens, veille) ;
- optimisation de l'utilisation des ressources disponibles (matériels, logiciels, documentation, formateurs, entreprises...).

Cette concentration des moyens suppose :

- des capacités d'accueil suffisantes ;
- un environnement professionnel favorable ;
- une mise en cohérence du statut des formateurs.

Ces divers aspects de l'intégration de l'offre de formation ont été abordés par les partenaires interrogés.

A) La complémentarité des voies de formation

Rapprochement, juxtaposition, superposition, interaction et synergie, nombreux sont les termes rencontrés lorsque les acteurs sont questionnés sur ce point. Ces mots traduisent des niveaux d'engagement fort différents.

Dans les cités scolaires qui regroupent les voies professionnelles et technologiques, le terme cohabitation est encore souvent représentatif des relations entre les différentes filières de formation. Pour des établissements différents au sein d'une zone géographique donnée, ces relations vont d'une gestion intelligente des parcours des élèves à une franche concurrence. Cette dernière situation provient le plus souvent, et le plus simplement, d'un manque de relation, d'organisation, d'un décalage d'objectif où l'établissement passe devant l'élève. Le lycée des métiers se propose de lever cette étanchéité, c'est l'un de ses plus forts atouts.

Les acteurs consultés sont très majoritairement favorables à ce rapprochement des deux voies pour les filières du domaine de la production. Dans le secteur tertiaire, si des réserves sont clairement exprimées la situation doit être appréciée différemment. Les lycées hôteliers, dont les principales caractéristiques ont été décrites précédemment, sont des lycées des métiers dont il convient de souligner la très grande diversité. Dans cette logique, un lycée des métiers des services ouverts aux dimensions commerciales, comptables, administratifs et informatiques lève toute réticence puisqu'il s'inscrit dans une polyvalence qui place l'équilibre entre la culture technologique (communication, compréhension des systèmes d'information...) et générale (Français, langues...) au cœur du dispositif de formation. La série STT se fonde sur une culture technologique qui se professionnalise en post bac et la filière bac professionnelle dont la vocation est de former à un profil d'insertion immédiatement

opérationnel principalement à des niveaux d'exécution tout en s'attachant à fournir les bases indispensables de culture générale nécessaires pour accomplir les tâches correspondantes.

Il faut aussi prendre en compte les conséquences possibles de l'état des réflexions et des propositions sur la rénovation de la voie technologique. Pour le secteur des sciences et techniques industrielles, plusieurs d'entre elles convergent vers un abandon complet de la professionnalisation qui est reportée vers les cycles supérieurs courts (brevets de techniciens supérieurs et diplômes universitaires de technologie). Actuellement et particulièrement au sein de filière technologique du génie mécanique, plusieurs options sont en recouvrement avec des baccalauréats professionnels du même secteur. La lisibilité et les parcours en sont affectés. Dernier constat sur ces conséquences éventuelles, certains brevets de techniciens supérieurs qui couronnent ces formations plus professionnelles que technologiques pourraient s'ouvrir fortement aux bacheliers professionnels des champs concernés. C'est déjà aujourd'hui, pour plusieurs de ces brevets de techniciens supérieurs, une réalité tangible.

Avant d'énoncer les intérêts cités de la synergie des formations technologiques et professionnelles, nous précisons que le thème de la poursuite d'étude des titulaires des bacheliers professionnels fut un leitmotiv dans tous les échanges.

Les points forts de cette synergie confirmés par les acteurs portent sur :

- une meilleure lisibilité de l'offre de formation à destination des familles, des jeunes, des branches professionnelles et auprès des entreprises ;
- la possibilité offerte aux élèves de mieux fonder et développer leur projet personnel ; c'est une condition nécessaire pour assurer la fluidité voulue des parcours ;
- le rapprochement des ressources humaines et la richesse pédagogique qu'il implique ;
- la mise en commun des moyens matériels qui, sans que ce soit un objectif, permettra une économie d'échelle dans une perspective où l'évolution du coût des équipements industriels rendra de plus en plus difficile des dotations frontales sur des systèmes hautement perfectionnés ;
- une offre plus cohérente de formation continue et par apprentissage ;
- l'émergence de cultures communes autour des métiers.

B) La fluidité des parcours entre les voies professionnelle, technologique et générale

"En renforçant la fluidité entre la voie technologique et la voie professionnelle, le lycée des métiers constitue une réponse pragmatique pour construire des itinéraires personnalisés de nature à permettre la réussite de chaque personne." (extrait de la circulaire du 24/12/01).

Ce chapitre aborde l'organisation pédagogique du lycée des métiers qui propose, en correspondance avec le type d'établissement :

- la palette de formations la plus complète possible sur le métier ou les métiers associés identifiés ;

- des dispositifs ou des structures assurant la fluidité des parcours. Ces passerelles ont été constamment et longuement abordées dans les entretiens et dans les réponses fournies aux questionnaires.

La voie de formation initiale qu'elle soit sous statut scolaire ou par apprentissage est définie. Les deux objectifs récents d'évolution de la voie professionnelle sont en cours de réalisation : le découplage du BEP et du CAP et la relance de ce dernier, le développement de la poursuite d'étude des titulaires de BEP. Le mise en place du lycée des métiers doit être l'occasion d'amplifier ces opérations.

En contrepoint, l'expérimentation dans le domaine industriel de baccalauréats professionnels en 3 ans qui ne concerne que 18 divisions sur le plan national fait grand bruit et apporte un flou sans commune mesure avec la taille de l'expérimentation.

Sur le plan des passerelles deux soucis forts émergent :

- l'avenir des premières d'adaptation :

Cette interrogation part d'un constat faux : l'écroulement des effectifs en premières d'adaptation. Si d'une part et particulièrement dans le secteur de la production, les divisions sont loin d'être pleines et, d'autre part les situations sont très variables suivant les Académies, l'effectif des classes de première d'adaptation a subi une diminution entre 1994 et 1999, qui reste très limitée (0,3 %). Lorsque des baisses d'effectifs mais aussi l'inadaptation des profils des élèves recrutés sont observés, il s'agit principalement de dérives locales souvent imputables aux implications respectives des équipes pédagogiques concernées.

- l'élaboration d'une réponse pertinente à la forte demande de poursuite d'étude des bacheliers professionnels :

Il ne s'agit pas de remettre en cause la finalité d'insertion des bacheliers professionnels mais de permettre aux titulaires de ce diplôme qui en ont les capacités et la volonté de poursuivre des études dans une voie professionnelle supérieure courte en leur assurant toutes les chances de réussite.

Les passerelles sont donc de deux types : celles qui concernent une réorientation et celles qui proposent une poursuite d'étude. Ces deux formes impliquent un changement de voie entre les enseignements professionnel, technologique ou général, elles présentent les mêmes difficultés pédagogiques essentiellement dues aux profils très divers des élèves qu'elles accueillent.

Toutes ces passerelles se concentrent sur le lycée des métiers.

Un second point commun apparaît clairement : là où les acquis des élèves sont reconnus et valorisés, où ces élèves font l'objet d'un accueil et d'un suivi particulier, la réussite est très majoritairement assurée, dans le cas contraire l'échec l'est tout autant.

C) Les dispositifs ou structures de réorientation

Deux dispositifs sont particulièrement désignés par les acteurs comme des réussites :

- Les BEP en un an qui accueillent des élèves de seconde générale en difficulté, souvent redoublants. Plusieurs expérimentations bien conduites donnent des résultats de réussite voisins de 100%.
- Les premières professionnelles d'orientation : "Il ne s'agit pas ici de préparer l'élève à un BEP mais à une classe de première, première professionnelle, première d'adaptation ou première technologique selon les choix de l'élève et ses possibilités. Il est à noter que les demandes d'inscription dans ces premières expérimentales ont dépassé le nombre de places." (rapport sur l'articulation entre la voie professionnelle et la voie technologique, juillet 2000).

Le lycée des métiers, au sein de son bassin de formation, est appelé à prendre en charge ces changements d'orientation sur des formations adaptées d'une durée d'une année dans la majorité des cas. C'est une des voies fortes permettant de limiter le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans qualification.

D) Dispositifs de poursuite d'étude

Les premières d'adaptation

"La passerelle principale de passage de la voie professionnelle vers la voie technologique qu'est la première d'adaptation constitue un dispositif actuellement peu efficace car mal utilisé. Les phénomènes de rétention d'élèves existent incontestablement lorsque les établissements d'origine ne sont pas polyvalents : mal présentées dans leurs finalités les classes d'adaptation sont perçues dans les lycées professionnels comme un dispositif qui risque d'accroître les difficultés de l'enseignement professionnel en lui ôtant ses éléments les plus prometteurs (les "bons" élèves alors que l'on devrait évoquer le profil et le projet de formation), dans les lycées technologiques les structures d'adaptation ne sont pas toujours nettement définies en tant que telles (classes "mixtes" à des degrés divers mêlant les spécialités d'origine, horaires non ou mal différenciés...). N'accueillant pas les élèves les plus aptes à rejoindre l'enseignement technologique, mais quelquefois ceux qui n'ont pas été jugés capables de continuer en baccalauréat professionnel, elles ne sont plus la voie de réussite pour les jeunes qui en BEP ont construit un projet de poursuite d'étude."

Ce constat fait par un inspecteur traduit parfaitement la situation actuelle. Ce dispositif stagnant est aujourd'hui boudé et n'accueille plus les élèves qu'il devrait. En lycée professionnel, les élèves ont des difficultés à se projeter dans un parcours d'étude qui dépasse deux ans. Préparer un baccalauréat professionnel en sortant de BEP, cela s'envisage, mais préparer un brevet de technicien supérieur en 4 ans en entrant dans une classe qui s'appelle déjà "adaptation", cela tient pour beaucoup d'entre eux du pari impossible. Certains élèves titulaires d'un BEP, bien que possédant le potentiel nécessaire, préféreront passer par l'étape du baccalauréat professionnel plutôt que de s'orienter vers une première d'adaptation ceci d'autant plus que les passerelles vers le brevet de technicien supérieur se développeront.

"En matière de contenus d'enseignement et de pratiques pédagogiques, les préoccupations spécifiques aux premières d'adaptation sont, sur le terrain, difficilement repérables, sauf peut-être celles correspondant à un " lissage " des contenus et à un effort pour " rassurer " et " redonner confiance " aux élèves, ce qui, en effet, est primordial. Qu'il s'agisse du français, des mathématiques et, plus encore, des langues vivantes étrangères, il est dommage qu'aucune véritable réflexion sur les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre dans ce type de classe n'ait été engagée."

Le constat réaffirmé de ce dernier extrait du rapport sur l'articulation entre la voie professionnelle et la voie technologique (juillet 2000) conduit à reprendre des recommandations identiques:

- Il reste nécessaire de faire émerger dans les classes d'accueil une pédagogie et une progression des contenus visant précisément l'adaptation (en quoi ces classes se différencient-elles des autres classes de première ?), ceci avec une ambition d'innovation et d'individualisation pédagogique.

- Tant les acquis que les difficultés des élèves sont le plus souvent ignorés à leur entrée dans ces classes. Il serait pertinent de réaliser un positionnement des élèves et de proposer, en début d'année scolaire, une partie de l'enseignement sous la forme de modules adaptés à leurs besoins repérés.

Enfin, l'éventualité de l'intervention partielle de professeurs de lycée professionnel dans ces classes est citée à plusieurs reprises dans les enquêtes et entretiens.

L'objectif de développement des poursuites d'études des titulaires d'un BEP doit être diversifié entre les premières d'adaptation et les premières professionnelles. Les capacités d'accueil actuelles, ou légèrement amplifiées, des premières d'adaptation permettent qu'elles y participent à hauteur d'un tiers des effectifs qui poursuivront des études. Il serait dommage de négliger plus longtemps cet apport existant. Si les phénomènes de rétention d'élèves fréquemment cités furent compréhensibles lors de la phase de création des baccalauréats professionnels, ils sont aujourd'hui dépassés et leur prolongement ne peut que compromettre l'atteinte de l'objectif. Ces deux types de classe de premières conviennent à des profils d'élèves différents qu'il convient de respecter.

Parallèlement, certaines pratiques d'élitisme ont pu être constatées à l'entrée en première professionnelle. Ces pratiques sont à rapprocher des anciens critères sélectifs d'admission en brevet de technicien supérieur. Aujourd'hui, particulièrement dans le secteur industriel, tout bachelier technologique trouve, s'il le souhaite et en fait l'effort, une place de poursuite d'étude.

La première étape à une affectation pertinente des élèves consiste à rendre mixtes les commissions d'affectation vers les premières d'adaptation et les premières professionnelles. La mise en place d'associations ou de réseaux pour les établissements concernés par le même champ de métiers peut là aussi apporter de fortes améliorations.

L'accès des titulaires du baccalauréat professionnel vers le brevet de technicien supérieur

Ce point fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale durant cette année scolaire.

Deux principales solutions sont actuellement expérimentées :

- Les classes passerelles qui ajoutent une année de préparation entre la terminale professionnelle et la première année du brevet de technicien supérieur. L'âge moyen d'un titulaire du baccalauréat professionnel est supérieur à 21 ans. Ce constat associé au manque d'efficacité mesuré de cette structure (taux de réussite au BTS) ne conduit pas à la conseiller. Les propos précédents confortent cette affirmation
- Les premières aménagées de brevet de technicien supérieur qui accueillent un groupe de chaque type de bacheliers (technologique et professionnel). En s'appuyant sur les compétences professionnelles de ces élèves, elles proposent aux deux groupes une organisation différente de l'année scolaire. Très différenciée au premier trimestre, elle converge vers une division plus uniforme en fin de première année.

Actuellement, dans le secteur industriel la moitié des bacheliers professionnels ne termine pas la première année de brevet de technicien supérieur. Ceux qui accèdent en seconde année réussissent dans des proportions voisines des bacheliers technologiques. La difficulté posée porte sur la phase d'accueil, les premiers mois où ces étudiants doivent être assistés sur leurs écarts de formations fondamentales et sur leur manque d'organisation de leur propre travail scolaire.

Plusieurs recommandations émergent de ce constat :

- informer objectivement les candidats à cette poursuite d'étude sur la réalité de leurs chances d'obtenir le diplôme étant donné leur bilan de compétences dressé et les exigences du BTS en matière de prérequis techniques et généraux nécessaires ;
- préférer la mise en place de première année aménagée :
 - sur des formations déclarées de recrutement académique concernant des brevets de technicien supérieur identifiés de manière à s'assurer d'un nombre suffisant d'étudiants correspondant à un groupe ;
 - par la création d'un groupe de bacheliers professionnels transversaux à plusieurs formations de brevets de technicien supérieur au sein d'un même établissement.
- anticiper cette préparation dès la terminale professionnelle en proposant, à la carte, aux élèves volontaires un horaire de renforcement sur les disciplines d'enseignement général, d'enseignement technologique théorique et sur les méthodes de travail personnel en autonomie.

Le lycée des métiers, en institutionnalisant le rapprochement entre les différentes voies et les équipes enseignantes, est apte à mettre en place ces structures mais il devra aussi inventer et appliquer des modalités de formation individualisées pour répondre à la diversité des publics accueillis. Cette pratique ne peut réellement se concevoir que si le lycée des métiers peut offrir des cursus professionnels différents incluant les formations par l'apprentissage.

E) La mixité des publics et des modes de formation

Dès l'évocation de cette caractéristique du lycée des métiers, les difficultés sont mises au premier plan. La richesse des apports croisés de cette mixité est reconnue de manière quasi unanime mais de nombreuses interventions se focalisent sur la complexité de cette ouverture :

"La plus grande difficulté rencontrée réside dans l'organisation des enseignements du fait des rythmes différents dus à l'alternance et de la présence de jeunes ayant des statuts différents : les apprentis rémunérés et les élèves sous statut scolaire non rémunérés."

"Il faudrait faire évoluer la prise en compte des interventions possibles devant des publics différents dans le service des enseignants. Le professeur qui assure des heures dans un CFA intégré dans son établissement, le fait souvent au titre d'heures supplémentaires, de même que les actions en formation continue. Il faudrait créer en priorité des postes gagés ou intégrer dans leur service cette diversification".

Le service assuré sur poste gagé se fonde sur des heures effectives et sur l'absence de pondération. Cette difficulté réelle représente un frein important à l'implication de nombreux enseignants et devra être résolue.

"Un décloisonnement des prérogatives d'enseignement des différents corps, notamment PLP et Certifiés, qui pourraient – en fonction de l'équation personnelle de chacun et de ses sensibilités – travailler sur différents niveaux et ordres d'enseignement (formation initiale à temps plein et apprentissage, formation continue), créerait nécessairement des échanges entre les pratiques, mais aussi des interactions entre les contenus et les méthodes. Il pourrait en résulter des enrichissements forts et l'émergence d'une culture commune de métier ou de filière.". La compétence à enseigner à un niveau de formation et devant des publics différents s'acquiert et ne se décrète pas du fait de critères comme l'ancienneté. Les spécificités des enseignements (technologiques et professionnels) imposent dans une logique d'un service de qualité une maîtrise des contenus à enseigner et des pratiques pédagogiques associées. Une formation des enseignants doit être adaptée en conséquence.

Les difficultés posées sont différentes lorsqu'il s'agit de la formation initiale et la formation continue.

La mixité des publics est généralement interdite par les financeurs. L'importance de l'individualisation et du suivi de la formation peut rendre cette mixité d'autant plus contradictoire que la durée des périodes de formation en entreprise brise la cohérence des progressions conçues pour la formation initiale scolaire. Il est donc recommandé de séparer les publics en formation. Cela n'interdit ni la présence dans les mêmes lieux et les échanges qui en résulteront ni l'intervention des mêmes enseignants pour valoriser et enrichir leurs pratiques.

Certains GRETA forment aujourd'hui avec leurs locaux propres hors des établissements scolaires, leur personnel spécifique très largement contractuel, des entités éloignées des établissements peut-être même du système éducatif. La mixité des lieux mais l'individualisation des modes de formation sont à développer.

Le manque de promotion de ces organisations est actuellement flagrant. Une première étape d'information, de large diffusion doit avoir pour principal objectif de modifier les états d'esprits, les enseignants sont loin d'être les seuls concernés. L'adaptation du statut des formateurs constitue un deuxième axe nécessaire à réaliser.

2.2 Le lycée des métiers, instrument de la politique éducative

Le deuxième enjeu du lycée des métiers vise la politique éducative en matière de formation technologique et professionnelle.

Au niveau académique, il est le moyen de penser globalement la carte des formations technologiques et professionnelles :

- audit des potentialités des établissements replacées au sein des filières de formation
- rapprochement raisonné des voies professionnelles et technologiques
- incitation à la constitution de réseaux d'établissements
- évolution de la carte ...

Il donne aussi l'occasion de préciser les relations avec les collectivités territoriales et avec le monde professionnel.

Au niveau des lycées concernés, il peut être un levier de mobilisation des équipes au service d'une rationalisation de l'offre de formation actuelle et future.

À l'échelle géographique (bassin voire Académie), il peut induire des réflexions communes aux établissements préparant aux formations identiques et complémentaires.

Cette approche permet de rationaliser les équipements et surtout de faire jouer toutes les synergies et en particulier :

- par leur intégration cohérente en formation initiale et continue accroissant ainsi le temps de leur utilisation,
- en matière de maintenance et de renouvellement de ces matériels généralement coûteux.

A) au niveau académique, penser la carte des formations

Jusqu'à une période récente, les responsables académiques et régionaux ont élaboré la carte de formations sur les principaux critères suivants :

- l'aménagement et le maillage du territoire ;
- les demandes sociales souvent conditionnées par les moyens des familles et la faible mobilité des élèves au niveau V ;
- les débouchés professionnels tant sur le plan de l'organisation des périodes de formation en entreprises que pour l'insertion;

Cette stratégie a largement atteint ses limites et les a même localement dépassées. La profusion, dans le secteur industriel de demi-divisions fréquemment mal remplies en est un indicateur. Les propositions d'ouverture de formations sont souvent à l'initiative des équipes de direction des établissements qui sont porteurs des critères cités. Une analyse nationale des situations académiques sortant du champ de cette étude permettrait de fournir un tableau de bord utile pour penser l'évolution des cartes de formations post baccalauréat.

Si aujourd'hui, la complémentarité est recherchée au niveau des centres urbains, les lycées professionnels ruraux ou implantés dans des villes moyennes présentent des palettes de formations construites sur le souci d'offrir localement un maximum de filières différentes aux élèves. Pour le secteur industriel, la dynamique de ces établissements s'appuie actuellement le plus souvent sur la diversité de l'offre de formation que sur une identité particulière.

Par contre, les créations de nouveaux établissements s'orientent maintenant sur des images identifiées par des pôles de compétences qui ont anticipé le lycée des métiers. Le choix du lycée des métiers comme référent de l'évolution du plan régional des formations professionnelles peut permettre de rénover et de clarifier l'offre de formation.

Cette stratégie présente néanmoins des risques, énoncés par les acteurs, dont les principaux sont reproduits ci-dessous. Ces écueils sont aussi liés à des attributions de label qui ne concerneraient qu'une part des établissements.

"Les lycées des métiers rendront plus cohérente et plus lisible la carte des formations pour les parents et les partenaires économiques. Toutefois il existe plusieurs risques:

- celui d'occulter les formations existant dans l'établissement qui ne sont pas identifiées par l'appellation métier spécifique au lycée ;*
- le risque de voir de grands établissements confisquer certaines filières aux établissements ruraux ;*
- le risque d'éloigner certains pôles de métiers de la majorité des élèves et d'isoler de nombreux lycées professionnels ruraux"*

"En terme d'avantages : des pôles métiers vont être clairement identifiés et valorisés. Cela exige une redéfinition mais aussi une rénovation en profondeur de la carte des formations. Mais les établissements en difficulté risquent de l'être davantage, car ils pourraient ne pas être lycées des métiers. Les limites sous forme d'interrogations : que deviendront les établissements qui ne seront pas lycées des métiers ? Comment pourront-ils trouver une identité ? Seront-ils encore attractifs pour les élèves et les familles ? Seul un renforcement de la coopération entre établissements pourra apporter des solutions."

"Au niveau de la carte de formation, le lycée des métiers doit constituer un levier pour redonner une cohérence aux cartes de formation. Les années de croissance (entre 1985 et 1995) ont permis de nombreuses ouvertures de sections (Bac Pro et BTS) sans une véritable prise en compte des besoins du monde économique. Dans le domaine industriel, une analyse de l'offre de formation montre que, d'une manière générale, nos dispositifs sont surdimensionnés pour certains métiers et inexistantes pour d'autres et que des sections identiques sont présentes dans des établissements d'un même bassin."

Les risques évoqués sont réels (sort des lycées non labellisés, sort des filières de formation indépendantes préparant à des compétences non directement liées aux métiers concernés dans le lycée des métiers, lycées des métiers et aménagement du territoire...) mais maîtrisables et le lycée des métiers paraît être un bon référent pour l'évolution de la carte des formations sous la condition de fortes associations qui pourraient se traduire par la construction de réseaux. Cette proposition sera développée plus loin.

À ce niveau, il faut aussi noter les difficultés de gestion de l'orientation des élèves au sein de certains bassins de formation. Si la logique des parcours école-collège-lycée d'enseignement général et technologique semble claire, le bassin a plus de difficultés pour exercer sa responsabilité dans la gestion du parcours des élèves pour ce qui est de l'enseignement professionnel. Le lycée des métiers qui sera un repère local de qualité dépassera les limites géographiques du bassin, les réseaux seront là aussi nécessaires.

B) L'implication locale du lycée des métiers

La réflexion induite par la labellisation du lycée des métiers est au cœur des établissements concernés. La responsabilisation des acteurs dans l'analyse de l'existant et de son évolution pour se mettre en perspective d'atteindre les objectifs fixés constitue un excellent moteur d'amélioration de la qualité du service offert aux publics à former et aux acteurs de l'environnement de l'établissement.

Impliquer l'ensemble des partenaires (Direction, formateurs, parents, élèves, professionnels) pour dresser l'état des lieux fera avancer la réflexion collective pour concevoir des projets d'établissements pensés en cohérence. Cette logique suppose, pour chaque type de formation, une prise en compte de la carte des formations et des besoins correspondant à des échelles géographiques variant selon la nature et le niveau des diplômes préparés.

Trois composantes du lycée des métiers caractérisent plus particulièrement son ouverture locale vers les partenaires extérieurs au système éducatif:

- la possibilité de conception de plates-formes technologiques ou professionnelles ;
- l'offre de formation continue et par apprentissage ;
- l'implication dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience.

Le concept de plate-forme technologique est déjà mis en œuvre dans beaucoup d'Académies mais seulement dans le domaine industriel. Il s'appuie sur des compétences et des moyens reconnus associés à un champ technique voire de services industriels identifiés et précis, validés par le label. Les plates-formes rassemblent des moyens, des compétences et des informations. Elles permettent particulièrement de :

- développer, professionnaliser et contractualiser les relations entre les entreprises et les lycées professionnels et technologiques ;
- concrétiser la formation des élèves à travers la réalisation de prestations vers les entreprises et parallèlement favoriser l'accès des entreprises aux ressources des établissements ;
- faciliter l'insertion des élèves.

Des établissements possèdent des relations privilégiées avec les entreprises par le biais des périodes de formation ou la réalisation de projets techniques inscrits dans le cadre des cycles de formation. Ces projets techniques ou de services débouchent sur des prestations réelles au niveau des brevets de techniciens supérieurs.

L'extension des plates-formes technologiques ne se justifie que si, tout en légitimant la situation actuelle, on dépasse ce cadre existant. Actuellement fortement basées sur le projet (au sens de projet technique de conception ou d'optimisation), les propositions des établissements

doivent s'étendre à des prestations plus "simples" à l'attention des petites entreprises et de l'artisanat, prestations qui peuvent s'intégrer dans des cycles de formation de niveau IV et V. Pour une grande part des petites entreprises, l'appui technique est plus adapté que le transfert de technologie.

Cette relation de services créée facilitera la mise en place des périodes de formation, leur réelle intégration pédagogique et, peut être source de supports réels et pertinents pour les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel. La valorisation des établissements et des activités des élèves contribuera au volet de l'insertion.

La relation entre l'établissement et le monde du travail est presque toujours univoque. La sollicitation se limite trop souvent au placement des élèves durant les périodes de formation en entreprises ou à des demandes d'insertion. La qualité de ce nouveau partenariat au sein des lycées des métiers doit passer par la diversité. On pourrait s'inspirer des exemples de réels partenariats conclus dans les lycées hôteliers : vécu des conventions académiques signées avec le groupe ACCOR, bourse des jeunes créateurs d'entreprises ÉVIAN BADOIT, supports mis à la disposition des enseignants et des élèves par le centre interprofessionnel de documentation et d'information laitières, formations Alain Ducasse...

Il est aisé de penser l'articulation des offres de formation continue et par apprentissage à construire en cohérence avec les formations initiales scolaires à condition de résoudre le problème du statut des formateurs. L'organisation des procédures liées à la validation des acquis de l'expérience (information, accompagnement, expertise) est à l'évidence un service de proximité. Ces deux atouts sont particulièrement favorables aux établissements ruraux qui sont souvent la seule ressource de proximité pour les petites entreprises et le secteur de l'artisanat.

2.3 La mise en œuvre de la labellisation

Le troisième enjeu concerne le degré de mise en œuvre du lycée des métiers. Trois questions sont au cœur du débat :

- Quels métiers retenir ?
- Comment construire le lycée des métiers (lycées technologiques ou/et lycées professionnels, établissement ou/et réseau d'établissements préparant aux mêmes métiers...)?
- Faut-il généraliser le concept ou se limiter à des lycées pour seulement quelques métiers ?

Les premiers établissements labellisés concernent des secteurs professionnels bien identifiés . Il convient de s'interroger sur la pertinence de ces choix pour éviter des risques de non-pérennité de la structure :

- Dans certains cas, l'étroitesse des métiers retenus peut induire une obsolescence rapide de certains dispositifs de formation.
- La redistribution qui pourrait être induite entre les établissements risque d'apporter une spécialisation excessive et une "ghettoïsation" des formations concernées dans l'esprit des lycées techniques industriels caractérisés par l'absence de formations générales et donc l'impossibilité pour les jeunes formés de construire un parcours diversifié au sein même du dispositif.

A) *L'identité des établissements*

"L'identité d'un lycée des métiers est construite autour d'un ensemble cohérent de métiers d'un même secteur professionnel (métiers de la vente, de l'hôtellerie, de l'automobile...), de métiers connexes (habillement, industrie textile, art textile et mode ; maintenance de véhicules et d'engins divers...) ou complémentaires (métiers de la mer ou métiers de l'habitat...)."

"L'établissement s'organise pour mettre à disposition des publics accueillis, seul ou en association avec d'autres établissements, des filières de formation préparant à un ensemble de métiers relevant du même secteur d'activité économique." (Extraits de la circulaire du 24/12/01).

Dans plusieurs secteurs de la production, des métiers d'art ou de l'hôtellerie et de la restauration, l'identité des établissements est facilement trouvée. Pour de nombreux établissements particulièrement au sein du secteur tertiaire, l'image affichée risque d'être trop large ou, à l'inverse, trop restrictive et dans les deux cas non significative.

Par exemple, est proposée pour la labellisation la filière productique d'une cité scolaire totalement polyvalente. Ce choix est pédagogiquement et techniquement justifié mais les élèves concernés par cette filière représentent moins de 7% de l'effectif total de l'établissement.

Il faut veiller à ne pas conclure trop rapidement sur l'apparente difficulté des filières technologiques tertiaires à s'identifier à des métiers précis. D'une part ces formations ne sont pas dispensées dans l'ensemble des établissements de formations, dont certains ne sont qu'industriels ou généraux. D'autre part, dans les lycées d'enseignement général et technologique souvent bien répartis sur le territoire, le critère du métier au sens étroit du terme n'est pas le plus important. Si le lycée d'un des métiers des services s'avère sans intérêt, une logique de métiers des services s'avère pertinente pour penser un rapprochement lycée – lycée professionnel, pour concevoir en commun une orientation positive au service de tous les élèves et étudiant(e)s, pour concevoir un dispositif de formation tout au long de la vie en rationalisant dans cet espace les moyens à mobiliser pour la formation initiale et continue ... et donc généraliser l'expression des lycées des services de l'espace concerné...

Dans une situation très différente, les lycées professionnels industriels ruraux qui proposent des formations très différentes mais équilibrées trouvent difficilement une image. Dans les premières propositions des Académies, nous avons rencontré des "lycées des métiers de l'industrie."

Une évolution importante des cartes de formation et la mise en place d'associations ou de réseaux peuvent partiellement pallier ces difficultés, il restera néanmoins un nombre important d'établissements où l'engagement qualité défini par l'audit d'attribution du label ne sera que la principale traduction de ce dernier.

A ce stade, il faut accepter que le développement des lycées des métiers implique une plus forte mobilité des élèves. Cette mobilité est partie intégrante d'une formation professionnelle complète, elle peut être considérée comme une composante de cette formation qui prépare l'élève à sa vie professionnelle future de plus en plus fréquemment mobile.

Cet aspect positif ne doit pas masquer les difficultés financières posées aux familles et aux élèves. La collectivité doit s'impliquer sur un besoin évident d'aides aux déplacements et à l'hébergement.

B) L'association des établissements : les réseaux

Le lycée des métiers est porteur d'évolutions majeures. Il est difficile d'imaginer que certains établissements restent exclus de ces avancées au sein d'un système d'enseignement professionnel à deux vitesses qui verrait certains établissements, le plus souvent de proximité et donc premiers maillons de la chaîne de formation, périlcliter et au contraire les lycées déjà reconnus truster les filières et les crédits d'équipement.

La démarche de labellisation du lycée des métiers doit concerner l'ensemble des établissements. Si certains y entrent individuellement avec une image incertaine, seule leur intégration au sein d'un ou de plusieurs réseaux peut permettre l'atteinte des objectifs.

La mise en perspective d'un parcours pour chaque élève est un axe fondamental pour l'image de l'enseignement professionnel. Ce parcours possible, au sein de différents établissements et dans plusieurs modes de formation possibles, doit être présenté à chacun en termes de promotion, d'exigences et de lieux identifiés de ces différentes étapes.

La création de conventions puis de mise en réseaux est à prôner dès maintenant. La question posée au risque de dépérissement de certains établissements, ceci déjà indépendamment de la mise en place de cette rénovation, a très majoritairement reçu cette réponse. Si le lycée des métiers ne paraît pas pouvoir s'appliquer, avec suffisamment d'objectifs atteints à certaines entités, il le peut dès que l'on en associe avec pertinence plusieurs. De plus, le partage de l'ensemble du cahier des charges entre différents établissements ne semble pas, vu sa dimension, déraisonnable.

Ces dispositifs qui respectent l'existence d'établissements de proximité ne dispensent pas d'une réflexion ambitieuse sur l'évolution de la carte scolaire. En effet, si le critère de proximité géographique constitue déjà un facteur important de rigidité, il a aussi localement un caractère restrictif. Les filières professionnelles généralistes sont évidemment moins identifiables et ne sont pas nécessairement, en poids relatif, les plus porteuses d'emplois.

Dans le secteur industriel, les associations et les réseaux pyramidaux seront centrés sur le parcours de l'élève. Un réseau pyramidal permet de présenter et d'assurer la continuité de l'ensemble des niveaux de formation d'un métier. Il préserve la formation de proximité, permet l'existence de plusieurs établissements placés sur un même métier qui convergent, éventuellement par paliers, vers l'unité la plus développée du champ professionnel, cette unité existe déjà le plus souvent. Il propose à l'élève une image de sa progression scolaire dans un système plus cohérent où chaque établissement l'accompagne dans son parcours de formation.

La labellisation des réseaux ne semble ni nécessaire ni souhaitable si chacun de ses maillons est déjà reconnu. Cette pratique pourrait au contraire nuire à l'objectif, l'image de compétences localement attribuée. Ce label est la reconnaissance d'une adhésion à un concept, à une stratégie et à des principes connus et communs. Il correspond à l'assurance pour "l'utilisateur" de trouver les mêmes engagements en tous points du réseau où chaque établissement garde son identité.

Les réseaux sont caractérisés par leurs structures et par les éléments qui y transitent. Ce sont ces derniers qui leur donneront vie et sens. Il semble évident que des échanges d'informations, de ressources et de compétences pourront ainsi se mettre en place. Ce niveau d'échange peut être un indicateur de la qualité de fonctionnement du réseau.

Associé au développement des nouvelles technologies de communication rapide, le réseau qui possède un potentiel de développement pédagogique évidemment largement supérieur à celui d'un unique établissement pourra être créateur et support de nouvelles formes pédagogiques qui dépassent les murs de la classe, du laboratoire ou de l'atelier.

Ces réseaux nécessitent un pilotage qui pourrait être confié à un conseil de perfectionnement Le domaine de compétence de ce conseil pourrait toucher:

- l'orientation et le parcours des élèves;
- l'évolution de la carte des formations proposée par le réseau ;
- l'organisation pédagogique au sein du réseau ;
- le repérage des besoins de formation sur le métier ;
- la promotion de la filière et du métier ;
- l'organisation cohérente des plateaux techniques et les projets d'équipement de la filière
- le suivi des partenariats ;
- le suivi de l'engagement qualité, la veille sur le respect des principes énoncés pour chaque lycée du métier.

Le premier niveau des associations et réseaux transversaux est le bassin. Il sort du cadre de ce rapport mais il faut en rappeler l'importance.

La dimension des bassins et le nombre d'établissements concernés sont parfois insuffisants: ce réseau peut s'étendre sur plusieurs bassins contigus. Son objectif est de rompre avec les concurrences et de mettre en commun de réelles politiques d'orientation et de formation.

Dans le secteur tertiaire, il ne paraît pas nécessaire d'envisager la distinction formulée dans le domaine industriel, l'idée de réseau rejoint celle des lycées des services (espace géographique articulant lycées et lycées professionnels, formation initiale et formation continue).

3^{ème} partie Les Perspectives

3.1 Les champs professionnels à labelliser

Les réseaux et lycées des métiers sont des structures appropriées à de nombreux champs professionnels .

Néanmoins les métiers diffèrent. Le lycée des métiers ne sera généralisable que si la notion de métiers ou de famille de métiers garantit une pérennité suffisamment grande. Une analyse fine des notions de métiers et de famille de métiers s'impose (cf. nomenclature AFNOR, caractéristiques, compétences associées transversales et spécifiques, niveaux des compétences exigées, invariants dans la famille de métiers, évolutions envisageables, transferts).

L'exemple de l'hôtellerie et de la restauration est riche d'enseignements. La mosaïque de métiers correspondants (hébergement, cuisine, restaurant, maintenance), la diversité des établissements employeurs (catégories d'hôtels et de restaurants) et l'évolution permanente des prestations offertes incitent à trouver les synergies nécessaires pour intégrer dans un pôle d'excellence les formations s'y rapportant :

- importance du secteur professionnel concerné et des partenariats noués
- lien évident entre la production et le service
- nécessaire polyvalence imposée par la profession et qui croît avec le niveau de responsabilité à assumer
- formation à des techniques, à des savoirs pratiques et à des compétences comportementales bien identifiées et pérennes

Dans le domaine industriel, certains champs professionnels semblent suffisants pour développer cette structure pédagogique. Il faut aussi penser à y intégrer les formations connexes comme par exemple celles qui relèvent du domaine technico-commercial actuellement peu développées.

Dans le domaine des services, les compétences transversales (communication écrite et orale en Français et en langue vivante, recours aux outils informatiques, capacité à s'organiser et à décider) non seulement l'emportent sur l'apprentissage de techniques mais sont facteurs d'adaptation permanente. Même dans le cas de formations professionnelles spécifiques (assurances, banque, professions immobilières...), les compétences nécessaires visent des champs complémentaires (économiques, juridiques, commerciaux, administratifs, langues vivantes...) qui imposeront dans ce lieu la présence d'un vivier de recrutement mais aussi de formateurs aux profils correspondants.

3.2 Le lycée des métiers des services

Les métiers des services par leur polyvalence et par l'importance des compétences générales nécessaires exigent une structure de formation polyvalente. Il semble nécessaire d'éviter pour les formations technologiques tertiaires de construire des lycées des métiers excluant les formations des séries générales. Il semble aussi essentiel de concevoir des dispositifs qui maintiennent dans les mêmes lieux la polyvalence des disciplines caractérisant l'économie et gestion. En effet, un tel dispositif facilitera la reconversion sur place des moyens mis en œuvre. Les exemples de la suppression des formations de sténo dactylo ou la réponse à l'évolution profonde et divergente des flux (transfert des formations comptables vers celles du domaine commercial) illustrent bien la capacité d'adaptation à moindre coût des formations tertiaires seulement possible du fait de la présence simultanée des séries administratives, comptables, commerciales, voire informatiques. Cela est d'autant plus judicieux que cette organisation facilite l'orientation des élèves, permet de bâtir des synergies avec les formations post-bac et répond aux besoins d'aménagement du territoire.

3.3 Le nécessaire accompagnement

Il convient de penser des moyens indispensables pour accompagner le dispositif.

Pendant la phase de labellisation, accompagner les équipes et les conseiller est nécessaire pour que cette démarche obtienne l'agrément de tous les acteurs et s'inscrive dans une logique de qualité.

Plusieurs conditions devront être ensuite réunies pour apprécier les effets de cette nouvelle structure. On soulignera en particulier :

- la stabilité de l'équipe des formateurs,
- une réelle organisation pédagogique des formations au cœur du lycée des métiers,
- un management efficace des ressources humaines et matérielles au service de l'ensemble des partenaires internes et externes,
- l'évolution du statut des formateurs.

Le nouveau concept du lycée des métiers est pertinent. Une généralisation trop lente risque de laisser des équipes et des établissements au bord du chemin, trop rapide elle peut provoquer chez les acteurs concernés une réaction qui privilégie la défense de leur situation au détriment de la cohérence d'un projet de labellisation respectant l'intérêt de tous les partenaires de l'établissement.

Annexe

Enquête nationale sur le lycée des métiers auprès des corps d'inspection territoriaux (thème d'un rapport de l'Inspection générale)
--

Cette enquête est adressée à l'ensemble des IEN et IA-IPR de sciences et techniques industrielles et d'économie et gestion. En répondant à ce dossier, même partiellement, vous contribuerez à la réflexion nationale sur le thème du lycée des métiers. Nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien y apporter.

(merci de rappeler le numéro de la question dans vos réponses)

Académie :		
Nom :		Prénom :
IEN <input type="checkbox"/>	IA-IPR <input type="checkbox"/>	Spécialité:

La définition du lycée des métiers:

♦ Un Lycée des métiers propose de réunir des filières professionnelles conduisant à l'ensemble des titres et diplômes nationaux (CAP, BEP, baccalauréat professionnel) et des filières technologiques comportant les deux cycles (brevet de technicien supérieur et, le cas échéant, licence professionnelle). Ces filières partagent en commun un champ d'activité qui s'articule autour d'un métier ou d'un ensemble cohérent de métiers.

1 ➡ Que pensez-vous de cette juxtaposition des voies professionnelles et technologiques ?

2 ➡ Indépendamment de l'intérêt des élèves, les avantages réciproques vous paraissent-ils équilibrés?

♦ Le développement des lycées des métiers induit une évolution de la carte des formations. Il devrait permettre de structurer l'espace régional par une nouvelle organisation des filières qui implique une rénovation de l'offre de formation.

3 ➡ Quels avantages, inconvénients ou limites présente ce référent pour l'évolution de la carte des formations ?

Les objectifs

♦ Renforcer la visibilité du métier et de sa formation;

♦ Développer la fluidité entre l'enseignement professionnel, technologique et général.

4 ➡ Les structures ou dispositifs qui permettent de passer d'une voie à l'autre paraissent actuellement insuffisants, quels développements ou solutions nouvelles proposeriez-vous à chaque niveau (classes d'adaptation, aménagées, communes..) ?

♦ Proposer des parcours de formation adaptés aux besoins des publics en offrant les différentes voies de formation et en mixant les publics. Ainsi, le Lycée des métiers accueille tous les publics : lycéens et étudiants en formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage, salariés en formation continue, ainsi que les adultes souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

5 ➡ Cette mixité paraît être source d'une plus grande richesse pédagogique et d'une plus forte ouverture de chacun (élèves et enseignants). Quel est votre avis ? Quelles seront les difficultés probables à surmonter ?

♦ Améliorer la qualité et l'utilisation des plateaux techniques. Développant des partenariats avec les entreprises de son secteur, il a ainsi vocation à devenir un acteur majeur du développement local (support de centres de ressources, de transfert de technologie).

6 ➡ Nombre d'établissements sont déjà positionnés sur ce secteur et entretiennent de forts partenariats. Quels suppléments peut apporter le lycée des métiers ?

Le repérage des lycées des métiers

♦ Suite à une enquête nationale effectuée à cette rentrée scolaire, les Académies ont fourni une première liste d'établissements proposés pour une labellisation. Il est à noter que les propositions des Académies montrent que des critères notablement différents ont été retenus.

7 ➡ Avez-vous été associé à ce choix d'établissements et sous quelle forme (individuellement, groupe de travail..) ?

8 ➡ Si oui, quels sont les critères principaux retenus par votre Académie ?

9 ➡ L'émergence de lycées des métiers va-t-elle conduire à une évolution de la carte des formations ?

Les difficultés à surmonter

♦ Si nous passons strictement l'ensemble des établissements professionnels et technologiques sous la grille de tous les critères énoncés, ils n'y a actuellement que très peu de lycées des métiers.

10 ➡ Si nous devons assouplir la liste des critères. Quels sont ceux qui vous paraissent les plus importants (numéroter de 1 à 9).

- La spécialisation du lycée sur un métier ou des métiers associés
- La nature de l'établissement (lycée professionnel ou lycée)
- Le niveau de partenariat avec l'environnement économique et professionnel
- La cohérence des formations dispensées (du CAP à la licence professionnelle)
- L'articulation des formations (initiale scolaire et en apprentissage, formation continue)
- L'existence d'un centre de ressources, d'une plate forme technologique
- Le lien avec un dispositif de validation d'acquis ou de l'expérience professionnelle
- Les conditions d'accueil, la présence d'un internat
- Autres à préciser :

11 ➡ Pensez-vous:

⇒ qu'un unique lycée technologique puisse être un lycée des métiers ?

⇒ qu'un unique lycée professionnel sans niveau 3 puisse être un lycée des métiers ?

♦ Il faut prendre garde au risque de ralentissement des efforts, voire de dépérissement à terme plus ou moins rapprochés, des lycées d'enseignement professionnel qui seront exclus de toute intégration au sein d'un Lycée des métiers en raison de leur faible dimension ou de leur extrême dispersion thématique. Il est possible que l'afflux de moyens d'investissement au profit des Lycées des métiers se traduise par un frein sur les autres établissements soutenus par la Région et les partenaires locaux.

12 ➡ Ce risque vous paraît-il réel ? Auriez-vous des pistes pour l'éviter ?

♦ Le développement des lycées des métiers implique le déplacement des élèves.

13 ➡ Quelles sont les contraintes et difficultés supplémentaires imposées ?

Les établissements au sein d'un réseau des métiers

♦ Les difficultés évoquées ci-dessus peuvent trouver des solutions dans la création de réseaux tant pour les grands établissements polyvalents ou l'image métier ne concernera que très peu d'élèves que pour les petits lycées professionnels qui présentent une carte de formation transversale.

Il est possible de dégager une nouvelle piste où le lycée d'un métier serait une tête de réseau

Deux types de réseaux peuvent être envisagés:

⇒ Réseau horizontal et transversal de proximité sur un métier;

⇒ Réseau pyramidal "vers" un lycée du métier.

14 ➡ Qu'en pensez-vous ? Quel type de réseau préconisez-vous ?

♦ Encore faut-il que ces réseaux ne se limitent pas à un affichage et qu'il y ait réellement transfert au sein du réseau (informations, élèves, enseignants, ressources pédagogiques et matérielles..).

15 ➡ Qu'en pensez-vous ?

16 ➡ Quelles propositions feriez-vous sur l'organisation, le pilotage de ces réseaux ?

La synergie

♦ Si le lycée des métiers et les réseaux se limitent à un rapprochement structurel des voies de formations ou un strict échange d'informations, l'avancée sera faible. Pour porter cette nouvelle image, il faut de nouveaux atouts.

Pourriez-vous classer les avantages, déjà cités ou oubliés, par ordre d'importance décroissante:

17 ➡ Pour un lycée des métiers ?

18 ➡ Pour les lycées organisés en réseau ?
